



Conditions générales de vente

Séjour en chambres d'hôtes ou manifestations au Château d'Orion

Actualisé: 20/07/2015

1. Généralités

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente durant le séjour en chambre d'hôtes, conclues par le Château d'Orion. Les présentes conditions générales font parties intégrantes du contrat de vente accessible sur www.chateau-orion.com.

2. Capacité

I Tout client du Château d'Orion reconnaît avoir la capacité de contracter les conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

II Tout client du Château d'Orion reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la prise de commande entraîne son entière adhésion aux conditions générales de vente séjour au Château d'Orion et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

3. Durée du Séjour

Le client du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

4. Affichage des prix

Tous les prix sont affichés en Euros. La **TVA est toujours comprise, autant que la taxe de séjour.**

Les tarifs faisant l'objet de règles particulières, tel que les suppléments en chambres individuelles, vous sont fournis à titre indicatif. Nous vous informerons avant confirmation de votre réservation de toutes modifications.

5. Prestations comprises dans le forfait

Seules les prestations **mentionnées explicitement** dans le devis, la lettre de commande ou de réservation font partie du forfait de séjour/ de la manifestation

6. Modes de paiement

Le Château d'Orion accepte uniquement les chèques, les virements avant l'arrivée ou les paiements en espèce sur place.

7. Conditions de réservation

I Après réception de la réservation, nous vous adressons par courriel ou par courrier une confirmation écrite. Nous vous invitons à régler dans un délai maximum de 5 jours (mais plus rapidement s'il s'agit d'une réservation effectuée avec un préavis moindre) une **arrhes de 50% du prix total** du séjour/ devis. Pour toutes manifestations la **signature du devis** est obligatoire.

II La réservation sera enregistrée à partir de l'encaissement d'une arrhes. Les séjours ou manifestations sont garantis uniquement par la réception d'une arrhes, déductible de la facture à votre départ. Les arrhes sont encaissées à réception.

III Le **versement d'une arrhes implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente** du Château d'Orion. Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'arrhes dans le délai imparti, **la réservation ne sera pas confirmée** et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres.

IV **Les arrhes sont non remboursables.**

8. Heure d'arrivée

Les chambres sont **disponibles à partir de 14h**. En cas d'une arrivée après 20h, merci de nous prévenir par téléphone ou par mail.



9. Heure de départ

L'heure de libération des chambres d'hôtes doit se faire **jusqu'à 11h30**.

10. Annulation à la demande du client

- I Toute annulation doit parvenir au Château d'Orion soit par télécopie ou courrier électronique.
- II L'annulation des chambres doit intervenir **au plus tard 48 heures du séjour prévu** (comptant midi du séjour prévu). La date de réception du fax ou du courrier électronique sera la date retenue pour l'annulation. Dans le cas d'annulation ne respectant pas ce délai de 48h, le Château d'Orion se réserve le droit de **facturer la première nuit. Les arrhes sont non remboursables.**
- III **Annulation d'une manifestation** : L'annulation après versement de l'acompte est remboursé **à moitié jusqu'à 5 mois avant la date réservée**. Le montant total de l'acompte reste acquis pour toute annulation inférieure à 5 mois. Le montant sera calculé sur base de la confirmation du devis.

11. Assurance annulation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

12. Annulation par le Château d'Orion

- I Lorsqu'avant le début du séjour, le Château d'Orion annule le séjour, il doit informer son client par lettre, courrier électronique ou téléphone suivant les coordonnées du client laissées avec la réservation.
- II Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes déjà versées. Dans le cas d'un préjudice réel le client peut demander une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date (hors force majeure).

13. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Château d'Orion par lettre recommandée dans les **30 jours suivant le retour** du voyage faisant l'objet de la réclamation. Si le client ne trouve pas la chambre ou les salles dans l'état dans lequel il les attend, la réclamation doit se faire **au maximum une heure après son arrivée**. Des Réclamations faites plus tard ne peuvent pas être considérées.

14. Force majeure

- I On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche le client, dans la réalisation du voyage ou de la manifestation, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat.
- II Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, tempête forte (si danger mortel), insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités Gouvernementales ou Publiques.
- III Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. En cas de renonciation du fait du loueur, lié à des impossibilités techniques ou en cas de force majeure, l'indemnisation ne pourra pas être supérieure aux sommes versées.

15. Changement de chambres d'hôtes

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le Château d'Orion se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

16. Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour/de la manifestation autant que les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat/devis sera à régler en fin de séjour/de la manifestation.

17. Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans les chambres. En cas de non respect de cette exception par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le Château d'Orion ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du Château d'Orion. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

18. Utilisation des lieux – Responsabilité du client – Manifestations

- I Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les clients pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé de bien vouloir **ne pas fumer dans toute la maison**. L'intérieur du château contient des meubles, tableaux etc. de l'époque que nous souhaitons conserver dans leur meilleur état.
- II Le client s'engage à rendre les chambres et salons du château en parfait état à la fin du séjour/de la manifestation et à déclarer immédiatement, et assumer financièrement, **toute dégradation** éventuelle dont il pourrait être responsable. Le client demeure seul et entièrement responsable vis à vis du Château d'Orion pour toutes dégradations, dégât et/ou dommages causés par lui ou par un participant, sans que la responsabilité du Château d'Orion ne soit engagée.
- III Les enfants évoluant au sein du domaine sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.
- IV Il est précisé que la cuisine du château n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes.
- V Château d'Orion **décline toutes responsabilités** en cas de perte, de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire. et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.
- VI Les chambres ne peuvent être utilisées que dans leur fonction d'hébergement. Château d'Orion peut résilier à tout moment le contrat, si les chambres sont utilisées pour toutes autres fonctions.
- VII Les prestations que souhaiterait le client que Château d'Orion ne fournirait pas seront à facturer séparément. Château d'Orion agit dans ce cas uniquement comme intermédiaire.

Manifestations au château et/ou dans ses annexes :

- I Un **état des lieux** devra également être fait en présence du client, et contresigné par lui, avant et après chaque manifestation.
- II La salle mise à disposition devra être restituée dans un état correct d'utilisation. En cas de salissures disproportionnées (p.ex. vomi), le Château d'Orion se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage supplémentaires.
- III En fonction de la nature de la location, le Château d'Orion pourra exiger du client de **couvrir les risques** qui pourrait découler de l'évènement auprès de son assureur, à en assumer la responsabilité et le contrôle.
- IV Le client est responsable de toutes les dégradations consécutives à la manifestation. De fait, pour toute location de lieux, d'espace, de terrains ou de salle, il lui est demandé de souscrire une assurance couvrant les risques inhérents à l'organisation de sa réception.
- V En cas de dégradations commises par le client, les réparations seront évaluées par procès verbal et seront suivies d'une indemnisation par le client, sans délai de recours aux assurances.
- VI Le client s'engage à **éliminer les déchets/poubelles/bouteilles** résultés de la manifestation. Les bacs du Château d'Orion ne sont pas à disposition. Pour tout déchets restant après la manifestation, le Château d'Orion se réserve d'appliquer des frais supplémentaires pour le traitement des ordures.
- VII Le Château d'Orion ne peut être tenu responsable du matériel apporté ou laissé par le client ou ses fournisseurs.
- VIII La **durée de la manifestation** doit se conformer aux horaires convenus au moment de la réservation et sauf dérogation expresse préalable, la prise de possession et la libération de l'espace loué devra intervenir dans le créneau horaire convenu. En cas de dépôt de matériels avant ou après une location, ceux-ci restent sous la responsabilité du client.
- IX Les **dépassements horaires** font l'objet d'une facturation d'heures supplémentaires. La fin de fête est au plus tard 4 heures du matin. Un dépassement est sanctionné à 200€ par heure plus frais du personnel. Cette somme supplémentaire est réinvestie dans la commune d'Orion.
- X Pour motif de sécurité, le **nombre de personnes** indiquées pour les salles ne doit pas être dépassé.



- XI Il est rappelé que toute **diffusion musicale** nécessite de la part du client à verser les redevances d'auteur auprès de la SACEM ou tout autre organisme habilité.
- XII Pour des raisons de sécurité, il est **interdit de fumer** dans les locaux du Château d'Orion. Les mégots sont à jeter dans les cendriers et non pas sur le sol (frais de nettoyage supplémentaires).
- XIII Les **lanternes**, lampions ou feu d'artifice sont interdits, en particulier les lanternes thaïlandaises. Les **confettis** sont interdits aussi.
- XIV Tout mise en place de **tentes/chapiteaux** exige d'un accord formel. Le **camping** sur le terrain du château est interdit. L'utilisation des salles de bains du château est réservée aux hôtes du château.
- XV Les boissons alcooliques seront facturées par bouteille, selon la consommation (ne s'applique pas en cas des traiteurs externes).

19. Protection des données

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas à tiers les informations que vous nous avez communiquées.

20. Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'arrhes versée.

21. Clause de caducité (partielle)

Si une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales devaient, par décision judiciaire, s'avérer juridiquement nulle, le restant demeure juridiquement valable.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

« Lu et approuvé », Nom et Prénom en majuscule et signature